



Signature d'une convention de partenariat entre Enedis et la Communauté de communes de Lacq-Orthez

Vendredi 19 janvier à 10h30 Communauté des Communes de Lacq-Orthez à Mourenx

en présence de

Jacques Cassiau-Haurie, président de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez,

Philippe Denys, Enedis - directeur territorial des Pyrénées- Atlantiques

CONTACTS PRESSE:

Enedis

Christelle Palisse, Responsable de la Communication Direction Régionale Pyrénées&Landes <u>christelle-c.palisse@enedis.fr</u> - +33 6 66 50 79 70 @Enedis_pyr_land

Communauté des Communes Lacq-Orthez Anne-Marie Laborde, Chargée de communication am-laborde@cc-lacgorthez.fr - 05 59 60 84 26

SOMMAIRE

- 1. L'invitation presse : signature d'une convention entre la Communauté des Communes de Lacq-Orthez et Enedis
- 2. Les dispositions de la convention de partenariat
- 3. Le bilan énergétique de la communauté des communes de Lacq-Orthez
- 4. Enedis, 1^{er} distributeur européen d'électricité, un réseau au service de tous les français
- 5. Le raccordement au cœur des Energies Renouvelables et de la mobilité électrique

1. L'invitation presse : signature d'une convention entre la communauté des communes Lacq-Orthez et Enedis, le vendredi 19 janvier 2018

Transition Energétique : la communauté des communes Lacq-Orthez et Enedis dans les starting - blocks

La transition énergétique est au cœur des enjeux politiques et sociétaux, la Communauté des Communes Lacq-Orthez (CCLO) et Enedis passent à l'action en 2018. Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCLO, Jacques Cassiau-Haurie, président de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez et Philippe Denys, directeur territorial Pyrénées- Atlantiques pour Enedis ont le plaisir de vous présenter leur plan d'actions, construit de concert sur l'ambition électrique



Vendredi 19 janvier à 10 h 30, CCLO



Mourenx

Des engagements qui visent à traduire concrètement la transition énergétique sur le territoire de la CCLO. A cette occasion, Jacques Cassiau-Haurie et Philippe Denys signeront une convention de partenariat pour la période 2018-2021, dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCLO.

Nous serons ravis de vous présenter nos axes de collaboration et de répondre à vos questions.

2. LES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2021 :

Le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) est issu de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Il s'agit d'un programme d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre – responsables du réchauffement de la planète - et d'adapter le territoire aux impacts des changements climatiques (canicules, inondations ou incendies), afin de protéger les populations.

Le Plan Climat Air Energie Territoire de la CCLO a été approuvé par le conseil communautaire le 18 décembre 2017. 61 actions vont être mises en œuvre.

La CCLO et Enedis, des catalyseurs de la transition énergétique

Un PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Pour son élaboration, la collectivité a bénéficié de l'accompagnement d'Enedis, notamment sur les phases diagnostic avec la mise à disposition de données de consommation et de production sur le territoire et l'élaboration de fiches actions. Les partenaires entendent poursuivre leur partenariat sur la mise en œuvre du plan d'actions et son suivi. C'est pourquoi Enedis et la CCLO signent aujourd'hui une convention de partenariat visant à définir les modalités de cet accompagnement.

Des axes de collaboration concrets, gages de réussite du PCAET

- ► Transmettre les bilans détaillés annuels de consommations et de productions électriques sur le territoire de la Collectivité qui permettront d'assurer le suivi des diminutions des gaz à effet de serre et des consommations.
- ▶ Accompagner la CCLO dans sa **politique de solidarité et de lutte contre les exclusions**, par la mise en œuvre d'actions locales relevant des principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise Enedis :
- des actions de sensibilisation pour les personnes en précarité énergétique, un accompagnement du déploiement du compteur communicant Linky qui pourra contribuer au suivi de la politique de la CCLO contre la précarité énergétique, etc.
- ► Accompagner la CCLO dans sa volonté de développement de la mobilité électrique :
- o partage de connaissances sur l'électro-mobilité et retour d'expérience sur la recharge intelligente de véhicules électriques.
- o optimisation de l'implantation des dispositifs de recharge,
- intégration d'Enedis aux démarches de la CCLO pour le développement de solutions alternatives de mobilité (pole multimodal, covoiturage, parking relais) dans le cadre du plan de mobilité rurale de la collectivité
- ► Accompagner la CCLO dans la mise en œuvre de sa politique énergétique, dont le PCAET, et des projets d'urbanisme du territoire :
- o concertation avec la CCLO sur la mise en place d'animations sur la sensibilisation des particuliers sur le territoire pour les inciter à faire des économies d'énergie,
- o accompagnement de la CCLO dans sa démarche d'élaboration de développement des ENR : fermes photovoltaïques et autres, etc.

3. Le bilan énergétique du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez



La consommation énergétique du territoire est élevée (3 343 GWh). Cela s'explique par ses activités économiques. En revanche, le territoire peut se prévaloir de produire l'équivalent de 71% de sa consommation en énergies renouvelables et de récupération.

L'augmentation des gaz à effet de serre est provoquée par les activités humaines (secteurs tertiaire et industriel, transports, habitat, agriculture...) et par une trop forte consommation des énergies fossiles. En 2016, un diagnostic de vulnérabilité climatique sur le territoire de la CCLO a mis en lumière les conséquences désastreuses du changement climatique sur les milieux naturels, les activités économiques et les populations. Conséquences parmi lesquelles : glissements de terrain, inondations avec des conséquences sur l'agriculture (en juin 2013, il a fallu tout réensemencer car les semences ont été emportés par l'eau), le chômage technique quand il n'y a plus d'électricité, etc.

En conséquence, l'un des objectifs du PCAET est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030 et de multiplier par 4 la part de l'énergie solaire d'ici 2020. Les fermes photovoltaïques sont un exemple de production d'énergie propre sur le territoire. La CCLO devrait fournir en énergies renouvelables l'équivalent de sa consommation finale brute d'énergie d'ici 2050 ; cette production ne sera pas forcément consommée sur place.

La CCLO va poursuivre les actions déjà en œuvre : plan de désherbage intercommunal «zéro phyto», extension des consignes de tri (tous les emballages ménagers sont recyclés) et la télé-alerte (système d'appels automatisé d'alerte la population en cas d'accident industriel ou de phénomène climatique). Dans le domaine de l'habitat, nous menons aussi depuis 9 ans une politique volontariste en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Dans le secteur économique, nous favorisons l'implantation d'entreprises dans le domaine de la transition énergétique, avec par exemple, la création de centrales solaire photovoltaïque, la valorisation du bois-énergie et la réalisation d'un laboratoire de recherche sur une nouvelle génération de batteries pour les véhicules. Pour limiter la consommation énergétique, nous développons de nouvelles solutions de mobilité (covoiturage, transport à la demande). Nous diminuons aussi les plages horaires de l'éclairage public.

Enedis, 1ER distributeur européen d'électricité, un réseau au service de tous les français



Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français métropolitain. Entreprise de service public, Enedis emploie 38 507 personnes au service de 36 millions de clients. Elle développe, exploite, modernise et entretient 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20 000 Volts) et gère les données associées.

Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.

Enedis est responsable de la continuité et de la qualité de la distribution d'électricité ainsi que l'accès au réseau sans discrimination. En tant qu'acteur public de proximité du système français, l'entreprise accompagne les collectivités locales engagées dans d'importants projets d'aménagement territoriaux, de redynamisation et de rénovation. Elle alimente leur réflexion sur les nouveaux quartiers, les choix énergétiques et les installations à prévoir.

Enedis prépare le virage technologique du secteur de l'énergie, anticipe l'évolution du mix énergétique français et le rôle du numérique dans la consommation d'électricité.

L'entreprise se place au coeur de la transition énergétique en travaillant à la modernisation du réseau et en s'investissant dans de nombreux projets français et européens.

Les Chiffres clés :

- 38 507 salariés
- Près de 1 000 sites implantés dans tous les départements métropolitains
- 36 millions de clients dont 365 000 nouveaux clients raccordés en 2016
- 1,4 million de kilomètres de lignes électriques
- Plus de 98 % de nouvelles lignes moyenne tension construites en souterrain
- 12 millions d'interventions chez les clients en moyenne chaque année

4. Le raccordement au cœur de la mobilité électrique

La mise en circulation de 5 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2030 nécessitera l'installation de 7 millions de points de charge dont 700 000 ouverts au public.

Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, est le partenaire naturel auprès des pouvoirs publics et des industriels dans le développement de la mobilité électrique. À ce titre, Enedis raccorde au réseau public de distribution d'électricité les stations de recharge des collectivités et celles des grands projets nationaux de forte puissance sur les axes autoroutiers.

Elle renforce le réseau si nécessaire. Elle assure la mission de comptage de l'électricité au point de livraison. Les bornes et les aménagements associés en aval du point de livraison constituent une installation privée, décidée et financée par les aménageurs du domaine concerné : collectivités locales ou opérateurs privés sur le domaine public, gestionnaires de parkings publics, centres commerciaux ou hôtels sur leurs parkings privés, etc. Dans de nombreux cas, ces installations seront raccordées à des points de livraison existants, en particulier dans le tertiaire et le résidentiel collectif.

Enedis raccorde également les infrastructures de recharge des bus électriques (centres-bus, terminus de lignes ou arrêts) contribuant aux objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Dans l'intérêt général, il convient de limiter l'impact du raccordement des bornes de recharge sur le réseau public de distribution d'électricité en optimisant leur implantation et en mettant en oeuvre des solutions de pilotage intelligent de la puissance soutirée au réseau.

À fin septembre, plus de 130 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables circulent en France métropolitaine. Elles représentent environ 0,3 % du parc automobile. Parmi ces véhicules, on compte dont 44 % de véhicules particuliers et 56 % de véhicules sociétés. Les véhicules électriques et hybrides rechargeables représentent désormais 2 % des ventes. La puissance totale des points de charge installés en France continentale vient de dépasser la barre symbolique de 1 GW.

Sur un an, elle a augmenté de 58 %. La densité de points de charge accessibles au public au national continue sa croissance avec 32 points de charge accessibles au public pour 100 000 habitants (+ 36 % en 1 an).